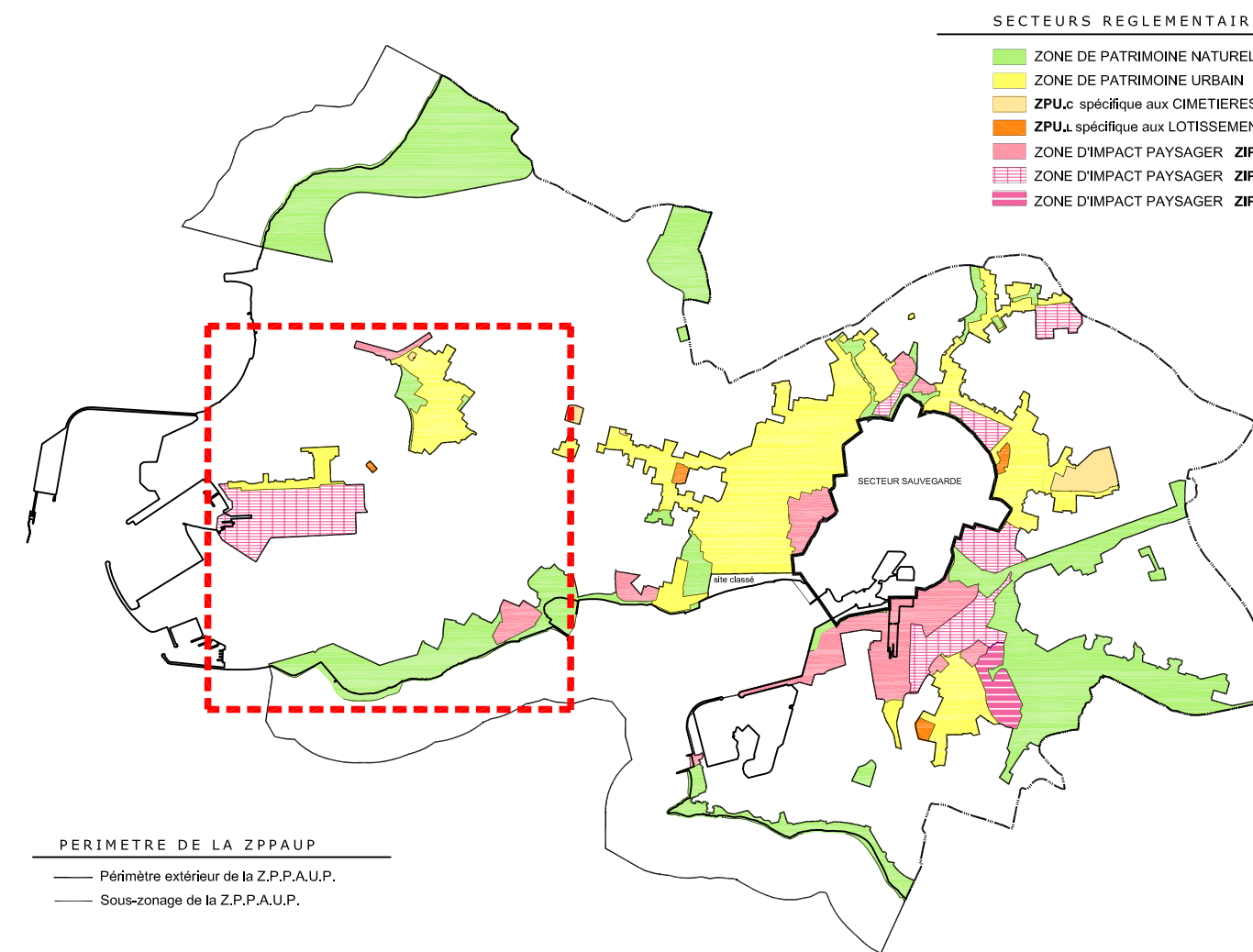
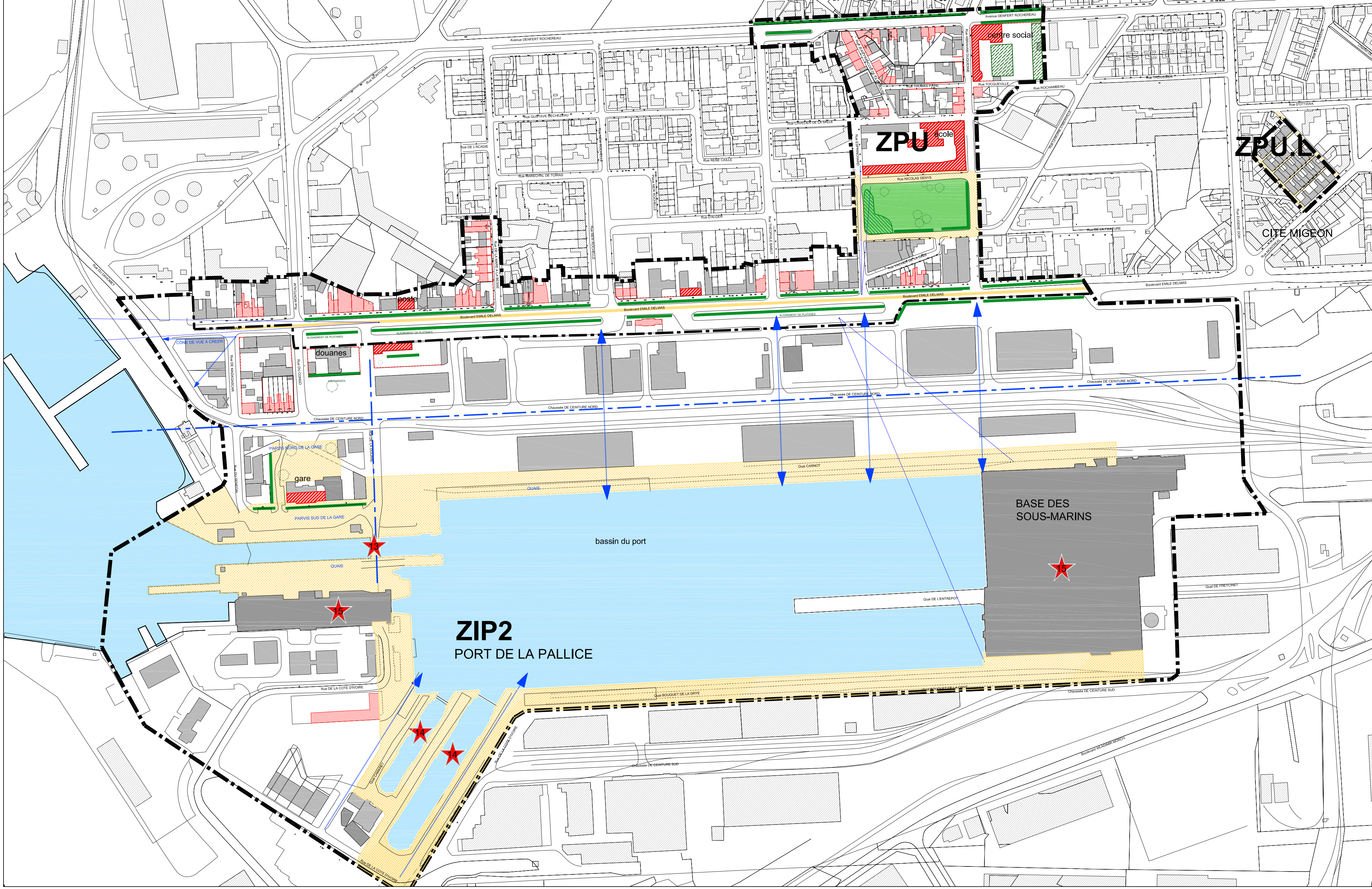


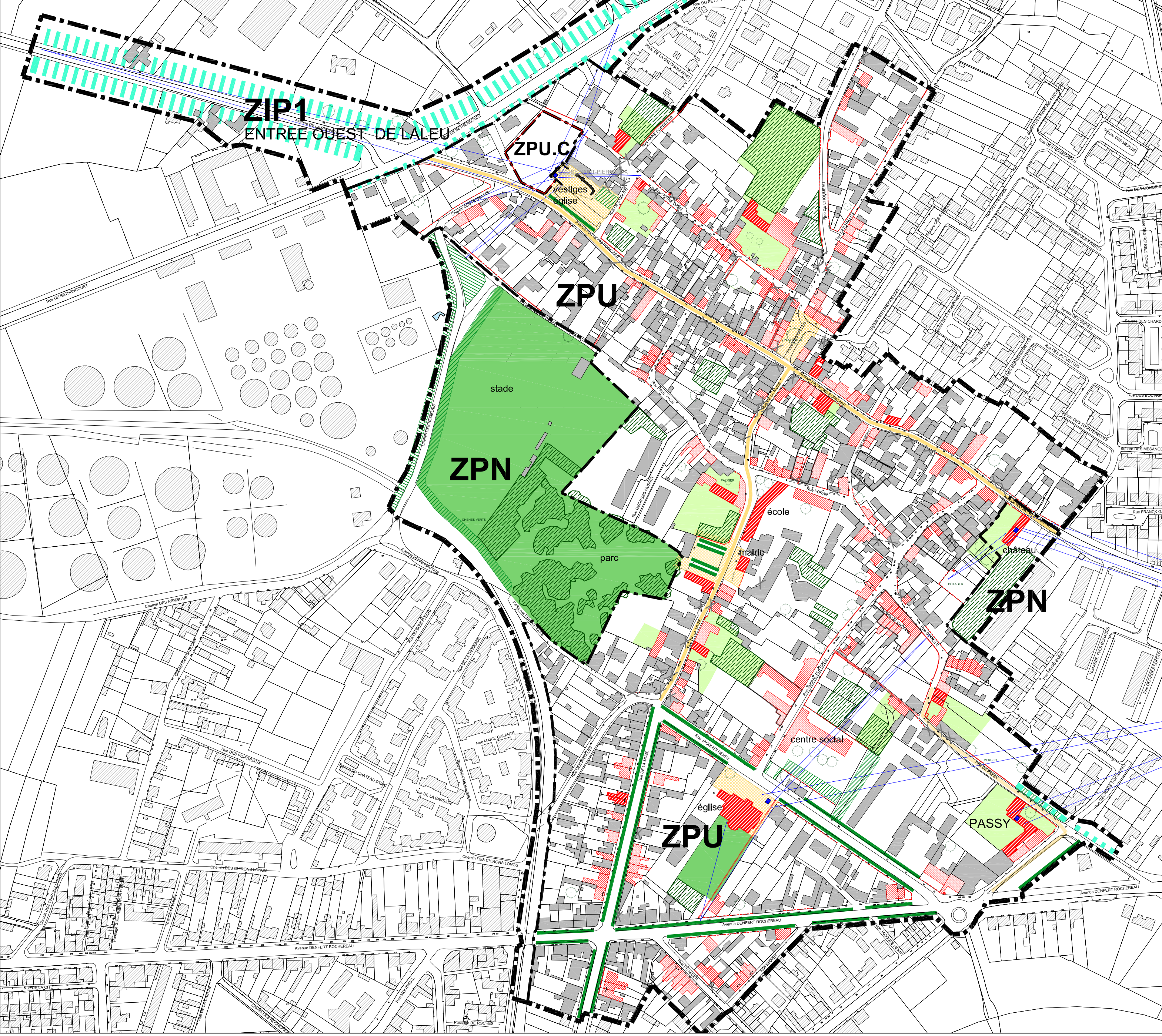
Plan réglementaire 1:2500°
PLAN DE DETAIL : extraits B
La Pallice / Laleu / Chef de Baie - Port Neuf



(1) LA PALLICE



(2) LALEU



LEGENDE
REGLEMENTAIRE

FORTIFICATIONS ET PROTECTIONS EXISTANTES

- FORTIFICATIONS SUCCESSIVES
hypothèse de tracé (inventaire Général)
P.S.M.V. en vigueur (approuvé le 8 septembre 1981)
ancien Secteur Sauvegardé 1981
- PERIMETRE DE REVISION DU PSMV
nouveau Secteur Sauvegardé 180ha, créé par arrêté
prefectoral du 5 mai 2005
- SITE CLASSE au titre de la loi du 2 mai 1930
- MONUMENTS HISTORIQUES
protection au titre de la loi du 31 déc. 1913

PERIMETRES DE LA Z.P.P.A.U.P.
ET SOUS ZONAGE REGLEMENTAIRE

- Périmètre extérieur de la Z.P.P.A.U.P.
- Sous-zonage de la Z.P.P.A.U.P.

SOUS-ZONAGE REGLEMENTAIRE

Secteurs réglementaires soumis à des prescriptions particulières :

- 1. Zone de Patrimoine Naturel ZPN
- 2. Zone de Patrimoine Urbain ZPU
- 3. Z.P.U. spécifique aux Cimetières ZPU.C
- 4. Z.P.U. des Logements ouverts ZPU.L
- 5. Zone d'Impact Paysager ZIP
- ZIP1 en secteurs urbanisés
- ZIP2 en secteurs à projets
- ZIP3 en secteur de réflexion

PRESCRIPTIONS DE
PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR

A. PATRIMOINE ARCHITECTURAL & PROTECTIONS DU BÂTI

- ★ ELEMENT RARE DE PATRIMOINE
Déclaration et modification interdites, traitement des abords
et restauration - liste des 17 éléments rares ci-dessous
- CONSTRUCTION D'INTERET
ARCHITECTURAL
Déclaration interdite, restauration et mise en valeur
- CONSTRUCTION D'INTERET URBAIN
Construction à conserver et améliorer
- SANS INTERET DE PROTECTION
Construction récente ou ancienne à améliorer ou remplacer
- FACADE DENATUREE OU ERREUR URBAIN

B. PATRIMOINE PAYSAGER ET MISE EN VALEUR DU BÂTI

- ESPACE DE MISE EN SCENE URBAIN
- ESPACE PUBLIC A SOIGNER
- ESPACES VERTS ET PARCS PUBLICS
espaces de récréation
COURS, PARCS ET JARDINS REMARQUABLES
Jardins d'une construction protégée
- ELEMENTS VEGETAUX DE QUALITE
arbre isolé
alignement d'arbres à conserver ou à créer
boisement sur les espaces ouverts
boisement en cours d'état

C. SPECIFICITES DU PAYSAGE URBAIN

- ENSEMBLE URBAIN HOMOGENE
- MAISONS JUMEEES (succession médianes)
- ELEMENT DE CLOTURE A CONSERVER
- RUPTURE DANS L'ALIGNEMENT
ou clôture de mauvaise qualité
- PASSAGE à conserver ou à rétablir
- CÔNE DE VUE à préserver
- VUE à préserver
- FRANGES DE SECTEUR à planter
- AXES DE COMPOSITION
- PERSPECTIVES VISUELLES

★ LISTE DES ELEMENTS RARES

- 1 fontaine de la Maréchale (1707)
- 2 fontaine du Chat qui dort (XVIII-XIX)
- 3 trois fontaines de la source Lafont (XVIII)
- 4 porche d'une ancienne propriété visicole (1833)
- 5 moulin de La Mazon
- 6 moulin de Beauregard
- 7 vestiges du bastion Sud (XVIII)
- 8 vestiges de la ligne des forts (XVIII)
- 9 écluse du canal de Marans et ses quais (XIX)
- 10 vestiges de murs sur le littoral des Minimes
- 11 villa et pavillon d'entrée du Parc François Delmas (XIX)
- 12 statue de la Vierge des Minimes (1874)
- 13 pont-fournant du Port de La Pallice (fin XIX)
- 14 darses du port de La Pallice (fin XIX)
- 15 base des sous-marins et son écluse (XX)
- 16 redoute de Chef de Baie (fin XIX)
- 17 Tour Carrée (XVII)